PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC, tenue le douzième jour de mars deux mille douze, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

## Sont présents :

M. Allen Cormier, préfet

M. Judes Landry, maire de Cap-Chat

M<sup>me</sup> Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts

M<sup>me</sup> Claudette Robinson, maire de La Martre

M<sup>me</sup> Jovette Gasse, maire de Marsoui

M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude

M. Francis Ross, maire suppléant de Mont-Saint-Pierre

M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis

M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

#### Sont également présents :

M. André Renaud, directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire  $M^{me}$  Charlotte Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe  $M^{me}$  Carole Landry, secrétaire

## VÉRIFICATION DU QUORUM - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 20 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. André Renaud, directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire, agit comme secrétaire.

# RÉSOLUTION NUMÉRO 7420-03-2012 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE adopte l'ordre du jour en ajoutant le point 7.1 Achat chlorure de calcium liquide route Saint-Joseph-des-Monts, soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## RÉSOLUTION NUMÉRO 7421-03-2012 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance du 13 février 2012

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2012 a été courriellé à chacun des maires le 29 février dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2012 du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des territoires non organisés de la MRC tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune discussion.

# RÉSOLUTION NUMÉRO 7422-03-2012 TNO

Approbation listes des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANCIS ROSS ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les listes suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de 14 226,30 \$ Comptes payés, pour un total général de 26 667,21 \$

Listes présentées aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

# CONTESTATION DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE (RÔLE 2010-2012) DE LA SÉPAQ

M. André Renaud, directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire, reçoit le mandat du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie d'effectuer des démarches auprès de la MRC de Matane pour comprendre et évaluer ce qui s'est passé dans le dossier relatif à la contestation de l'évaluation foncière (rôle 2010-2012) de la SÉPAQ.

Une lettre sera transmise à la SÉPAQ, par voie électronique et, par la suite, par voie postale, présentant les intentions de la MRC de La Haute-Gaspésie dans ce dossier.

## RÉSOLUTION NUMÉRO 7423-03-2012 TNO

Désignation du directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire comme signataire et personne représentant la MRC auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

CONSIDÉRANT QUE l'on doit modifier la résolution numéro 7335-12-2011 TNO ;

CONSIDÉRANT le départ de Mme Renée Deschênes et la nomination de M. André Renaud comme directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner M. André Renaud à titre de responsable auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE modifie les paragraphes numérotés 1 et 2 de la résolution numéro 7335-12-2011 TNO de la manière suivante:

- désigne M. André Renaud, directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire, comme représentant de la MRC auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);
- autorise M. André Renaud, directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Gaspésie, tous les documents requis auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## FRAIS MENSUELS DE LA BANQUE NATIONALE

Le 24 février 2012, par voie électronique, la Banque Nationale du Canada avise la MRC de La Haute-Gaspésie qu'elle a révisé son offre et, finalement, n'imposera aucuns frais à la MRC pour tout citoyen qui traite avec la Banque pour paiement de taxes.

La Banque Nationale du Canada ne tiendra pas compte de la demande de fermeture de profil (Réf. : résolution numéro 7361-01-2012 TNO).

# RÉSOLUTION NUMÉRO 7424-03-2012 TNO

Achat chlorure de calcium liquide route Saint-Joseph-des-Monts, soumission retenue

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie est allée en appel d'offres avec la MRC de Bonaventure pour l'achat de chlorure de calcium liquide;

CONSIDÉRANT QUE Les entreprises Bourget inc. ont présenté la plus basse soumission;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bonaventure recommande d'accepter la soumission de Les entreprises Bourget inc.;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE:

- accepte la recommandation de la MRC de Bonaventure en retenant la soumission de Les entreprises Bourget inc., à 359 \$ le mètre cube, plus taxes, comprenant la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium liquide, pour la route Saint-Joseph-des-Monts;
- autorise l'achat de 6.5 m³ de chlorure de calcium liquide. 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

# <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. JOËL CÔTÉ, il est résolu de lever la séance à 19 h 27.

Allen Cormier, préfet André Renaud Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».

